

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi, 7 avril 2021

### Reconfinement Continuité du service public

Le reconfinement national annoncé le 31 mars dernier entraîne quelques modifications dans la gestion du service public de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre. Les élus et agents de la collectivité sont mobilisés quotidiennement, tant en distanciel qu'en présentiel, pour maintenir la meilleure continuité du service. Les informations suivantes sont susceptibles d'évoluer en cas de nouvelles directives gouvernementales.

#### À noter

- > **Les crèches et centres de loisirs** sont fermés. Des solutions d'accueil sont mises en place pour les enfants des professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie. Pour toute précision contactez le Pôle Petite Enfance et Jeunesse au 03 86 41 57 72.
- > **Le Relais Assistants Maternels** est joignable du lundi au vendredi par mail à l'adresse [lesptitesfrimousses@cc-puisayeforterre.fr](mailto:lesptitesfrimousses@cc-puisayeforterre.fr) et par téléphone au 03 86 74 60 59 ou 06 75 90 68 80 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
- > **L'École de musique, de danse et de théâtre de Puisaye-Forterre** est fermée. Des cours sont donnés à distance lorsque cela est possible et en accord avec les élèves.
- > **La gestion des déchets** se poursuit normalement avec le maintien de la collecte et de l'ouverture des déchetteries aux horaires d'été. Pour se rendre en déchetterie il est nécessaire de cocher la case « Convocation judiciaire ou administrative, démarches ne pouvant être menées à distance » sur l'attestation de déplacement.
- > **L'accueil du public** est également maintenu au 4, rue Colette à Toucy aux horaires habituels de 9h à 12h et de 14h à 17h avec une jauge limitée à 1 personne à la fois. Le port du masque et la désinfection des mains avec une solution hydroalcoolique sont obligatoires.

#### Soutenir les entreprises locales

La Communauté de communes est consciente de la difficulté que représente ce second confinement et est engagée auprès des entreprises et associations. Le numéro national 0806 000 245 a été mis en place par le gouvernement pour renseigner les professionnels et les orienter vers les aides d'urgences. La Communauté de communes est aussi à la disposition des acteurs économiques locaux et notre chargé de développement économique est joignable à l'adresse [r.masse@cc-puisayeforterre.fr](mailto:r.masse@cc-puisayeforterre.fr).

Pour toute information complémentaire n'hésitez pas à suivre nos actualités sur la page Facebook @ccpuisayeforterre ou sur le site internet [www.puisaye-forterre.com](http://www.puisaye-forterre.com).

Contact presse : Maurine Schmitt – [m.schmitt@cc-puisayeforterre.fr](mailto:m.schmitt@cc-puisayeforterre.fr) - 07 86 53 21 67